



Renaud Nadjahi,
Président URPS
Pharmaciens Ile-de-France

ÉDITO DU PRÉSIDENT

La nouvelle convention a été publiée au Journal officiel le 31 mars 2022, et est entrée en vigueur le 7 mai 2022. Signée entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et les deux syndicats représentatifs des pharmaciens (FSPF et USPO), elle apporte une réelle évolution du rôle du pharmacien d'officine, qui est particulièrement mis en avant au sein du système de santé. Cette convention confie de nouvelles missions aux pharmaciens officinaux, notamment en matière de prévention, d'accompagnement des patients, de vaccination et de dépistage.

En cohérence avec ces missions, l'URPS Pharmaciens Ile-de-France vous accompagne et vous propose, notamment, des formations validantes sur la remise des kits de dépistage du cancer colorectal, en partenariat avec le CRCDC d'Ile-de-France. De même, nous avons mis en place une série de webinaires sur la vaccination, afin de vous apporter un maximum d'informations sur les vaccins que vous allez pouvoir injecter prochainement. L'URPS Pharmaciens Ile-de-France sera toujours à vos côtés dans l'évolution de notre profession.

Notre objectif est que tous les pharmaciens soient en capacité de répondre aux sollicitations, que nous espérons nombreuses, des patients.



Webinaires vaccination

PARTICIPEZ À NOTRE CYCLE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION À L'OFFICINE

La Haute Autorité de Santé (HAS) recommande dans son avis du 27 janvier 2022 que les pharmaciens (mais également les infirmiers et les sages-femmes) soient **autorisés à prescrire et injecter les vaccins non-vivants aux personnes de 16 ans et plus**. Ces vaccins concernent de nombreux virus et bactéries : la **diphtérie**, le **tétanos**, la **poliomyélite**, la **coqueluche**, le **papillomavirus humain**, le **pneumocoque**, les **hépatites A et B**, les **méningocoques A, C, Y et W** et la **grippe**. C'est pourquoi l'URPS Pharmaciens Ile-de-France, a mis en place un **cycle d'information sur la vaccination à l'officine**. Deux webinaires ont déjà rencontré un franc succès.

Le premier d'entre eux s'est déroulé le jeudi 21 avril. Il a réuni une centaine de pharmaciens sur le thème du **calendrier vaccinal**. Il a été animé par le Docteur **Valérie Martinez-Pourcher**, Cheffe du service des maladies infectieuses et tropicales à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière. Un quiz préformation en partenariat avec Défimédoc a été envoyé en amont et commenté par le Docteur Florence Bontemps, créatrice de l'application Défimédoc.

Le second a abordé le sujet du **conseil HPV à l'officine avec l'entretien motivationnel simplifié**, le jeudi 16 juin. La présentation du Docteur **Michel Lemariéy-Barraud**, Médecin généraliste à Rambouillet, a réuni 75 pharmaciens. Les excellents retours des participants sur ces événements nous ont poussés à poursuivre notre cycle d'information. Trois webinaires sont prévus avant la fin de l'année. N'hésitez pas à participer au prochain. Il se déroulera le 22 septembre et aura pour thème : les **cas particuliers de la grippe et le rattrapage vaccinal**.



Formation remise kits cancer colorectal

WEBINAIRES DE FORMATION ORGANISÉS AVEC LE CRCDC ÎLE-DE-FRANCE

La **nouvelle convention nationale pharmaceutique** prévoit une nouvelle mission pour le pharmacien d'officine : la **délivrance de kits de dépistage du cancer colorectal** (arrêté du 31 mars 2022 – article IV, point IV). Cet arrêté a été appuyé par un autre, celui du 1^{er} avril 2022, qui intègre dans le cahier des charges du dépistage organisé du cancer colorectal, la remise des kits par les pharmaciens d'officine.

Dans ce contexte, votre URPS, en partenariat avec le **CRCDC** (Centre Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers) **d'Ile-de-France**, a organisé **8 webinaires de formation** sur la remise des kits de dépistage du cancer colorectal. Toutes organisées au mois de juin, ces soirées sont animées par **un médecin coordinateur du CRCDC d'Ile-de-France** et **un élu de votre URPS**. Les événements ont réuni et formé **près de 1.200 pharmaciens**.

Après inscription, les participants ont dû répondre à un **questionnaire de préformation**. Quelques jours après le webinaire, ils ont dû à nouveau répondre à un **questionnaire post-formation** afin de valider l'état de leurs connaissances. Selon les résultats de ce second questionnaire, un **certificat de formation** leur a été remis, leur octroyant alors le droit de remettre un kit à un patient, dans le respect des modalités prévues.

Nous vous rappelons que le certificat, et donc la formation, est **obligatoire** pour pouvoir délivrer un kit. Si vous souhaitez vous former, vous pouvez vous rapprocher de **n'importe quel CRCDC de France**, de nombreuses dates sont prévues aussi à partir de septembre.



Journée Nationale 2022

RETOUR SUR LA JOURNÉE NATIONALE DES URPS PHARMACIENS ILE-DE-FRANCE

La **neuvième Journée Nationale des URPS Pharmaciens** a eu lieu le **jeudi 7 avril 2020**, à la **Maison de la Chimie**, dans le 7^{ème} arrondissement. Cet événement exceptionnel n'avait pas eu lieu depuis janvier 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Cette édition a permis de rassembler environ **120 professionnels de santé**. Leurs retours sur l'événement sont excellents. **Les actes** de cette journée sont consultables sur notre **site internet** (<http://www.urps-pharmaciens-idf.fr>). Nous vous proposons un retour en images sur l'événement, et espérons vous retrouver, l'an prochain, à l'occasion de la dixième édition.



Evénements



Expérimentation

PLUSIEURS SOIRÉES AURONT LIEU À LA RENTRÉE

Nous organisons, avec le soutien institutionnel des laboratoires AstraZeneca, une soirée sur la **prise en charge et le suivi des patients asthmatiques** (en particulier asthmatiques sévères).

Cette soirée sera animée par les docteurs **Imène Sahraoui** (pharmacien officinal et Professeure associée à l'Université Paris Cité) et **Colas Tcherakian** (praticien hospitalier et pneumologue à l'hôpital Foch). Elle aura lieu en présentiel le **mardi 4 octobre à partir de 20h00**, dans nos locaux, au **2 rue Juliette Récamier, 75007 Paris**. La soirée abordera notamment les entretiens pharmaceutiques ainsi que l'importance du lien ville/hôpital et de la coordination pluriprofessionnelle.

Le **programme diabète** connaîtra sa **7^{ème} édition** cette année. Pour rappel, il n'avait pas eu lieu en 2020, en raison de la crise sanitaire, et la 6^{ème} édition, en 2021, était de moindre envergure (absence des journées d'animation, par de participation des autres URPS) car l'activité dans les officines était particulièrement intense à cette période.

La prochaine édition est en cours d'organisation actuellement et devrait à nouveau se dérouler en **interprofessionnalité**. Des **événements de formation et d'information** vont être organisés, comme à chaque édition. Nous vous en communiquerons les dates dès que celles-ci seront arrêtées, et nous espérons vous y retrouver. Enfin, nous vous proposerons prochainement de commander les **kits de communication et de dépistage** afin que vous puissiez participer à cette édition.

ARTICLE 51 « SUIVI À DOMICILE DES PATIENTS SOUS THÉRAPIES ORALES »

L'URPS participe avec plus de 30 établissements hospitaliers à un projet sur le **suivi à domicile des patients sous thérapies orales**. Ce projet, qui se déroule dans le cadre de l'**article 51**, a pour objectif d'améliorer la qualité du suivi des patients sous ces thérapies, ainsi que de diminuer les consommations de soins et bien médicaux liés aux complications et suivi du traitement, grâce notamment à une **coordination pluriprofessionnelle entre l'hôpital et la ville**. Le prise en charge du patient repose sur une évaluation tripartite (cancérologue, pharmacien, IDE C), une concertation entre le pharmacien hospitalier et d'officine, une primo dispensation réalisée en ville, une surveillance et une gestion des effets indésirables par l'IDE C et le pharmacien en coordination avec la ville.

L'implication des **pharmaciens officinaux** permet d'améliorer l'accompagnement du patient, d'augmenter la sécurité lors de la dispensation des traitements et de participer à l'amélioration de la coordination ville-hôpital. Pour cela, il est attendu de lui qu'il relève et transmette à la pharmacie hospitalière l'observance, les effets indésirables et les modifications des autres traitements des patients (sous forme de compte-rendu), en plus d'accompagner le patient dans la prise de son traitement.

Cette expérimentation, d'une durée de **3 ans**, a débuté le 1^{er} octobre 2020 et inclut **3 sites de l'AP-HP** (Tenon, Saint Antoine et Cochin). Dans sa première année, l'expérimentation est en **phase pilote** et a pour objectif de valider la facturation et le parcours patient avant la **phase cible**, qui débutera le 1^{er} octobre 2022 et durera 2 ans. Elle inclura alors de nouveaux sites.